SIPAREX ASSOCIES

107 rue Servient
CS93512
69442 LYON

Compte de résultat

Document fin d'exercice

N° Siret 35402483800055
NAF (APE) 6619B
N° Identifiant
Période du 01/01/23
au 31/12/23
Tenue de compte : EURO

Détail des postes			Au 311223	Au 311222
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Montant net Chiffre d'affaires			**183 446,49**	**182 492,46**
Ventes de marchandises				
Production vendue (B&S)			183 446,49	182 492,46
Autres produits d'exploitation			**13,50**	**14,84**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise /prov. & transferts charge				
Autres produits			13,50	14,84
TOTAL			**183 459,99**	**182 507,30**
Autres achats et charges externes			-569 348,02	-902 972,69
MARGE SUR M/SES & MAT			-385 888,03	-720 465,39
Impôts, taxes et vers. assimilés			**-110 484,52**	**-106 525,91**
Impôts, taxes et vers/ assimilés			-110 484,52	-106 525,91
Charges du personnel			**-687 996,58**	**-823 886,40**
Salaires et traitements			-468 234,87	-564 793,52
Charges sociales			-219 761,71	-259 092,88
Dotations aux amortis. & provisions				
Amort. sur immobilisations				
Provis. sur immobilisations				
Provis. sur actif circulant				
Amort. pour risque et charges				
Autres charges			**-135 103,54**	**-156 858,83**
Autres charges			-135 103,54	-156 858,83
TOTAL			**-1 502 932,66**	**-1 990 243,83**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**-1 319 472,67**	**-1 807 736,53**
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes parts résultat/op. comm.				
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes-parts résultats/op comm.				
PRODUITS FINANCIERS (III)			**4 266 180,09**	**1 666 493,82**
De participations			2 970 309,53	1 639 898,50
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.			1 217 647,31	26 595,32
Reprise/provis. & transf. charges				
Différ. positives de change				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.			78 223,25	
CHARGES FINANCIERES (III)			**-188 336,38**	**-192 515,81**
Dot. aux amort. & aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			-188 336,38	-192 515,81
Différences négatives de change				

Impression provisoire

Détail des postes			Au 311223	Au 311222
Charges nettes/cess. mob. de plac.				
RESULTAT FINANCIER			**4 077 843,71**	**1 473 978,01**
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)			**8 349 539,57**	**7 865 275,55**
Sur opérations de gestion				
Sur opér. de capital, cess. actifs			8 349 539,57	7 865 275,55
Sur opér. de capital, subv. d'inv.				
Autres opér. de capital				
Reprises/prov. & transf.de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			**-1 334 587,91**	**-6 226,77**
Sur opérations de gestion			-617,86	
Sur opérations en capital			-1 333 970,05	-6 226,77
Dotations aux amort. & provis.				
RESULTAT EXCEPTIONNEL			**7 014 951,66**	**7 859 048,78**
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)			**-69 607,00**	
Impôts sur les bénéfices			-69 607,00	
RESULTAT DE L'EXERCICE			**9 703 715,70**	**7 525 290,26**

Impression provisoire

SIPAREX ASSOCIES

107 rue Servient
CS93512
69442 LYON

Bilan actif

Document fin d'exercice

N° Siret 35402483800055
NAF (APE) 6619B
N° Identifiant
Période du 01/01/23
au 31/12/23
Tenue de compte : EURO

Impression provisoire

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311222
Capital souscrit non-appelé (I)				
Capital souscrit non-appelé (I)				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits simil				
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles				
Avances et acomptes sur immos				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., mat., outil				
Autres immob. corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisations financières	**244 656 953,30**	**1 380 055,42**	**243 276 897,88**	**210 387 543,92**
Participations selon mise en équi.				
Autres participations	244 475 093,30	1 380 055,42	243 095 037,88	210 205 683,92
Créances rattach. à des particip.	181 860,00		181 860,00	181 860,00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immob. financières				
TOTAL II	**244 656 953,30**	**1 380 055,42**	**243 276 897,88**	**210 387 543,92**
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvision				
En cours de production de biens				
En cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés/com.	**3 467,73**		**3 467,73**	
Avances & acomptes versés/com.	3 467,73		3 467,73	
Créances	**2 728,25**		**2 728,25**	**1 796 373,46**
Clients et comptes rattachés	4 519,88		4 519,88	68 690,95
Autres créances	-1 791,63		-1 791,63	1 727 682,51
Capital souscrit appelé non versé				
Divers	**74 142 824,62**		**74 142 824,62**	**65 627 940,17**
Valeurs mobilières de placement	10 408 408,24		10 408 408,24	
Disponibilités	63 734 416,38		63 734 416,38	65 627 940,17
Charges constatées d'avance	**2 975,00**		**2 975,00**	
Charges constatées d'avance	2 975,00		2 975,00	

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311222
TOTAL III	**74 151 995,60**		**74 151 995,60**	**67 424 313,63**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes rembour. d'obligations (IV)				
Primes de rembour. d'obligations				
Ecart de conversion actif (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)	**318 808 948,90**	**1 380 055,42**	**317 428 893,48**	**277 811 857,55**

Impression provisoire

Impression provisoire

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311222
Capital social ou individuel			**75 591 642,25**	**61 299 037,25**
Capital social ou individuel			75 591 642,25	61 299 037,25
Primes d'émission, de fusion			**78 762 882,58**	**54 205 547,78**
Primes d'émission, de fusion			78 762 882,58	54 205 547,78
Ecart de réévaluation				
Ecart de réévaluation				
Réserves			**5 672 897,22**	**5 296 632,71**
Réserve légale			2 865 890,92	2 489 626,41
Rés. statuaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			2 807 006,30	2 807 006,30
Report à nouveau			**14 863 161,99**	**12 702 556,42**
Report à nouveau			14 863 161,99	12 702 556,42
Acompte sur boni de Liquidation				
Acompte sur boni de Liquidation				
Résultat de l'exercice			**9 703 715,70**	**7 525 290,26**
Résultat de l'exercice			9 703 715,70	7 525 290,26
Subventions d'investissement				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)			**184 594 299,74**	**141 029 064,42**
Produits émissions titres particip.				
Produits émissions titres particip				
Avances conditionnées				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts obligataires convertibles				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311222
Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			**45 565,56**	**45 565,56**
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			45 565,56	45 565,56
Emprunts et dettes financ. divers			**135 564,16**	**145 112,84**
Emprunts et dettes financ. divers			135 564,16	145 112,84
Avanc. & acptes reçus/com en cours				
Av. & ac. reçus s/com. en cours				
Dettes fourniss. & cptes rattachés			**200 970,12**	**142 436,77**
Dettes fourniss. & cptes rattachés			200 970,12	142 436,77
Dettes fiscales et sociales			**651 251,02**	**573 769,19**
Dettes fiscales et sociales			651 251,02	573 769,19
Dettes sur immo. et cptes rattachés			**131 792 877,32**	**135 875 908,77**
Dettes sur immo. & cptes rattachés			131 792 877,32	135 875 908,77
Autres dettes			**8 365,56**	
Autres dettes			8 365,56	
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)			**132 834 593,74**	**136 782 793,13**
Ecarts de conversion passif (V)				
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I à V)			**317 428 893,48**	**277 811 857,55**

Impression provisoire

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Grant Thornton
Commissaire aux Comptes
44 quai Charles de Gaulle- CS 60095
69463 Lyon Cedex 06

SIPAREX ASSOCIES
Société anonyme au capital de 61 299 037 €
107 rue Servient
69003 Lyon

KPMG SA
Commissaire aux Comptes
51 rue de Saint-Cyr – CS 60409
69338 Lyon Cedex 09

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Siparex Associés
Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires de la société Siparex Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SIPAREX ASSOCIES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les immobilisations financières sont évaluées selon les modalités décrites en note « 1 Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner l'application de ces modalités et à apprécier les données utilisées pour déterminer la valeur d'inventaire des lignes du portefeuille et nous nous sommes assurés que la note de l'annexe fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 28 mai 2024

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Françoise Méchin
Associée

KPMG SA

Philippe Masson nat
Signature numérique de Philippe Massonnat
Date : 2024.05.28 12:07:11 +02'00'

Philippe Massonnat
Associé

SIPAREX ASSOCIES

107 rue Servient
CS93512
69442 LYON

Bilan actif

Document fin d'exercice

N° Siret 35402483800055
NAF (APE) 6619B
N° Identifiant
Période du 01/01/23
au 31/12/23
Tenue de compte : EURO

Impression provisoire

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311222
Capital souscrit non-appelé (I)				
Capital souscrit non-appelé (I)				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits simil				
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles				
Avances et acomptes sur immos				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., mat., outil				
Autres immob. corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisations financières	**244 656 953,30**	**1 380 055,42**	**243 276 897,88**	**210 387 543,92**
Participations selon mise en équi.				
Autres participations	244 475 093,30	1 380 055,42	243 095 037,88	210 205 683,92
Créances rattach. à des particip.	181 860,00		181 860,00	181 860,00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immob. financières				
TOTAL II	**244 656 953,30**	**1 380 055,42**	**243 276 897,88**	**210 387 543,92**
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvision				
En cours de production de biens				
En cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés/com.	**3 467,73**		**3 467,73**	
Avances & acomptes versés/com.	3 467,73		3 467,73	
Créances	**2 728,25**		**2 728,25**	**1 796 373,46**
Clients et comptes rattachés	4 519,88		4 519,88	68 690,95
Autres créances	-1 791,63		-1 791,63	1 727 682,51
Capital souscrit appelé non versé				
Divers	**74 142 824,62**		**74 142 824,62**	**65 627 940,17**
Valeurs mobilières de placement	10 408 408,24		10 408 408,24	
Disponibilités	63 734 416,38		63 734 416,38	65 627 940,17
Charges constatées d'avance	**2 975,00**		**2 975,00**	
Charges constatées d'avance	2 975,00		2 975,00	

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311222
TOTAL III	**74 151 995,60**		**74 151 995,60**	**67 424 313,63**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes rembour. d'obligations (IV)				
Primes de rembour. d'obligations				
Ecart de conversion actif (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)	**318 808 948,90**	**1 380 055,42**	**317 428 893,48**	**277 811 857,55**

Impression provisoire

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311222
Capital social ou individuel			**75 591 642,25**	**61 299 037,25**
Capital social ou individuel			75 591 642,25	61 299 037,25
Primes d'émission, de fusion			**78 762 882,58**	**54 205 547,78**
Primes d'émission, de fusion			78 762 882,58	54 205 547,78
Ecart de réévaluation				
Ecart de réévaluation				
Réserves			**5 672 897,22**	**5 296 632,71**
Réserve légale			2 865 890,92	2 489 626,41
Rés. statuaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			2 807 006,30	2 807 006,30
Report à nouveau			**14 863 161,99**	**12 702 556,42**
Report à nouveau			14 863 161,99	12 702 556,42
Acompte sur boni de Liquidation				
Acompte sur boni de Liquidation				
Résultat de l'exercice			**9 703 715,70**	**7 525 290,26**
Résultat de l'exercice			9 703 715,70	7 525 290,26
Subventions d'investissement				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)			**184 594 299,74**	**141 029 064,42**
Produits émissions titres particip.				
Produits émissions titres particip				
Avances conditionnées				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts obligataires convertibles				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				

Impression provisoire

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311222
Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			**45 565,56**	**45 565,56**
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			45 565,56	45 565,56
Emprunts et dettes financ. divers			**135 564,16**	**145 112,84**
Emprunts et dettes financ. divers			135 564,16	145 112,84
Avanc. & acptes reçus/com en cours				
Av. & ac. reçus s/com. en cours				
Dettes fourniss. & cptes rattachés			**200 970,12**	**142 436,77**
Dettes fourniss. & cptes rattachés			200 970,12	142 436,77
Dettes fiscales et sociales			**651 251,02**	**573 769,19**
Dettes fiscales et sociales			651 251,02	573 769,19
Dettes sur immo. et cptes rattachés			**131 792 877,32**	**135 875 908,77**
Dettes sur immo. & cptes rattachés			131 792 877,32	135 875 908,77
Autres dettes			**8 365,56**	
Autres dettes			8 365,56	
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)			**132 834 593,74**	**136 782 793,13**
Ecarts de conversion passif (V)				
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I à V)			**317 428 893,48**	**277 811 857,55**

Impression provisoire

SIPAREX ASSOCIES

107 rue Servient
CS93512
69442 LYON

Compte de résultat

Document fin d'exercice

N° Siret 35402483800055
NAF (APE) 6619B
N° Identifiant
Période du 01/01/23
au 31/12/23
Tenue de compte : EURO

Détail des postes			Au 311223	Au 311222
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Montant net Chiffre d'affaires			**183 446,49**	**182 492,46**
Ventes de marchandises				
Production vendue (B&S)			183 446,49	182 492,46
Autres produits d'exploitation			**13,50**	**14,84**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise /prov. & transferts charge				
Autres produits			13,50	14,84
TOTAL			**183 459,99**	**182 507,30**
Autres achats et charges externes			-569 348,02	-902 972,69
MARGE SUR M/SES & MAT			-385 888,03	-720 465,39
Impôts, taxes et vers. assimilés			**-110 484,52**	**-106 525,91**
Impôts, taxes et vers/ assimilés			-110 484,52	-106 525,91
Charges du personnel			**-687 996,58**	**-823 886,40**
Salaires et traitements			-468 234,87	-564 793,52
Charges sociales			-219 761,71	-259 092,88
Dotations aux amortis. & provisions				
Amort. sur immobilisations				
Provis. sur immobilisations				
Provis. sur actif circulant				
Amort. pour risque et charges				
Autres charges			**-135 103,54**	**-156 858,83**
Autres charges			-135 103,54	-156 858,83
TOTAL			**-1 502 932,66**	**-1 990 243,83**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**-1 319 472,67**	**-1 807 736,53**
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes parts résultat/op. comm.				
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes-parts résultats/op comm.				
PRODUITS FINANCIERS (III)			**4 266 180,09**	**1 666 493,82**
De participations			2 970 309,53	1 639 898,50
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.			1 217 647,31	26 595,32
Reprise/provis. & transf. charges				
Différ. positives de change				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.			78 223,25	
CHARGES FINANCIERES (III)			**-188 336,38**	**-192 515,81**
Dot. aux amort. & aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			-188 336,38	-192 515,81
Différences négatives de change				

Impression provisoire

Détail des postes			Au 311223	Au 311222
Charges nettes/cess. mob. de plac.				
RESULTAT FINANCIER			**4 077 843,71**	**1 473 978,01**
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)			**8 349 539,57**	**7 865 275,55**
Sur opérations de gestion				
Sur opér. de capital, cess. actifs			8 349 539,57	7 865 275,55
Sur opér. de capital, subv. d'inv.				
Autres opér. de capital				
Reprises/prov. & transf.de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			**-1 334 587,91**	**-6 226,77**
Sur opérations de gestion			-617,86	
Sur opérations en capital			-1 333 970,05	-6 226,77
Dotations aux amort. & provis.				
RESULTAT EXCEPTIONNEL			**7 014 951,66**	**7 859 048,78**
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)			**-69 607,00**	
Impôts sur les bénéfices			-69 607,00	
RESULTAT DE L'EXERCICE			**9 703 715,70**	**7 525 290,26**

Impression provisoire

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Le total du bilan avant répartition ressort à 317 428 893 € et le bénéfice de l'exercice s'élève à 9 703 716 €.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 9 février 2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Ils ne seront définitifs qu'après l'arrêté par les Organes Sociaux de la société.

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général (PCG) (Règlement ANC 2014-03 à jour des différents règlements complémentaires à date de l'établissement des comptes annuels).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations financières

Les participations sont inscrites au bilan au coût historique. Lorsque la valeur d'inventaire, telle qu'elle résulte des analyses de la société est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'entrée des titres cédés est établie suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Valeurs mobilières de placement

La valeur d'inventaire de ces titres est évaluée au cours du dernier jour de l'exercice, hors coupons courus. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2 FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

Opérations d'augmentation des fonds propres.

La société a renforcé ses fonds propres sur la période lors des opérations détaillées dans le paragraphe sur les capitaux propres en 5.

Par ailleurs, la société n'a pas été significativement impactée par les conflits mondiaux et la crise macro-économique sur l'exercice 2023

3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

En vertu de l'article 13 des statuts de SIGEFI PARTNERS, SIPAREX ASSOCIES s'est engagée à céder les actions de cette société qu'elle détient sur simple demande de la collectivité des associés de SIGEFI PARTNERS au prix fixé dans la Charte Associative de SIGEFI PARTNERS prévu en cas de retrait d'un actionnaire pour cause de décès, incapacité ou retraite.

Par ailleurs, aux termes d'une promesse de vente en date du 12 mai 2005, SIPAREX ASSOCIES a concédé à la société SIGEFI la faculté d'acquérir tout ou partie des actions composant le capital de la société SPM SIPAREX.

Cette promesse expirera le 30 avril 2055 et ne pourra être exercée qu'en cas de franchissement à la hausse, par un ou plusieurs actionnaires actuels ou des tiers, agissant seuls ou de concert, des seuils du tiers ou de 40 % du capital ou des droits de vote de la société SIPAREX ASSOCIES.

Intéressement

Les collaborateurs des différentes sociétés composant le « Groupe Siparex » bénéficient depuis 1998, d'un accord d'intéressement. Cet accord a été à renouvelé en juillet 2022 pour la période 2022-2024.

Engagement pris en matière d'indemnité de fin de carrière :

En ce qui concerne les retraites, les collaborateurs bénéficient de différents régimes de retraite.

a. Le Groupe Siparex a souscrit à effet du 1er janvier 2003, après accord du Conseil d'administration de Siparex Associés, auprès d'une institution de prévoyance, une convention d'assurance collective, couvrant le paiement des indemnités de fin de carrière des collaborateurs sous réserve qu'à la date de leur départ, ils aient dix années d'ancienneté effective.

Suite à la réforme des retraites de 2023, aucune charge complémentaire n'a été enregistrée pour l'exercice 2023.

Hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement IFC

Table de mortalité :	TH 10-12
Taux de progression des salaires :	2%
Taux de rotation du personnel par âge :	
Moins de 50 ans	9,75%
A partir de 50 ans	10,71%
Age de départ en retraite	65 ans

Modalité de départ en retraite : à l'initiative du salarié

Taux de charges sociales et patronales : 45%

Le montant total de l'engagement des indemnités de fin de carrière des collaborateurs s'élève fin 2023 à 120 605 €. La société couvre à minima 80% de son engagement conformément à la politique Groupe en externalisant ces montants.

b. La Société a également souscrit en 1999 une convention de régime de retraite supplémentaire à prestations définies. Cette convention continuera à s'appliquer pendant 10 ans à compter du 31/12/2021 aux cadres de la Société présents au moment de la cristallisation de la convention, salariés de cette dernière au moment du départ à la retraite et âgés de soixante ans au moins.
Aucune charge n'a été constatée sur l'exercice 2023 au titre de ce régime.

c. La Société a souscrit, conformément aux nouvelles contraintes légales instituées par l'Article L137–11-2 du Code de la Sécurité Sociale, au cours de l'exercice, un contrat de régime supplémentaire à prestations définies qui est rentré en vigueur en 2022. Les droits de cette nouvelle convention sont acquis que les bénéficiaires soient ou non présents au sein de la Société au moment du départ à la retraite. La liquidation de ces droits intervient à compter de la liquidation des droits de l'assurance vieillesse. Les montants de ces droits sont versés auprès d'une institution de prévoyance.

Il est rappelé qu'un comité « ad hoc » de rémunération existe au sein du Comité d'Ethique et d'Orientation de Siparex Associés, qui émet, notamment, un avis au Président du Conseil d'Administration de Siparex Associés sur la rémunération, sous quelque forme que ce soit, du Président de Sigefi, en application de l'article 14 des statuts de Siparex Associés.

Engagement relatif aux OLIFRA

La société a émis, les 6 et 17/12/2021, 3 671 253 OLIFRA pour un montant global de 152 100 011,79 €. Les 17/6/22 et le 21/7/22, deux émissions complémentaires ont été effectuées pour un montant global de 233 894 OLIFRA soit 9 777 385 €. L'ensemble de l'emprunt Obligataire prendra fin à l'issue d'une durée de quatre (4) ans à compter du 17/12/2021 soit le 17/12/2025.

Le nombre de demandes de libération sera limité à quatre, soit une demande de libération par année civile (2022, 2023, 2024 et 2025) avec possibilité de reporter une fois d'une année une échéance, l'échéance de l'année suivante étant alors augmentée du montant reporté.

La fraction de la Valeur Nominale à libérer devra être comprise entre 10 % et 40 % de la Valeur Nominale des OLIFRA. A défaut de décision préalable du Président Directeur Général de la Société, ce montant sera égal à 24 % de la Valeur Nominale.

Chaque OLIFRA portera intérêt sur la fraction libérée et non-remboursée ou annulée de sa Valeur Nominale au taux de 1 % l'an. Les intérêts seront capitalisés et payables intégralement en numéraire concomitamment aux remboursements partiels des OLIFRA.

Les OLIFRA feront l'objet d'un remboursement partiel et étalé en actions ordinaires de la Société au fil des libérations effectuées (une action pour une OLIFRA remboursée).

Les actions ordinaires nouvelles porteront jouissance à compter du premier jour de l'exercice en cours à la date de remboursement partiel.

La Société se réserve le droit de procéder à tout moment à des rachats d'OLIFRA auprès des Obligataires, pour un montant librement convenu entre la Société et chaque Obligataire.

Les OLIFRA intégralement remboursées ou rachetées conformément aux stipulations des présentes seront annulées.

Engagements	Montant souscrit	Taux de libération	OLIFRA à libérer
Emission OLIFRA	161 877 397	53%	76 082 377

Le montant déjà libéré des OLIFRA se porte à 85 795 020 K€ soit 53% de l'engagement initial. Ces OLIFRA ont été remboursées en actions à hauteur de 24% sur la période.

4 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé : les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes (en euros)	**A l'ouverture**	**Augmentation**	**Diminution**	**A la clôture**
Immo. Incorporelles Immo. Corporelles Immo. Financières	211 767 599	45 363 506	12 474 152	244 656 953
TOTAL	211 767 599	45 363 506	12 474 152	244 656 953

Les principales acquisitions et cessions de titres sur l'exercice concernent :

- FPCI SIPAREX MIDCAP 4 : souscriptions complémentaires à 16 546 parts A pour un coût historique de 16 546 000 € (souscriptions appelées à 9,40 % dont un montant de 1 555 324 € sur 2023),
- FPCI TiLT CAPITAL FUND 1 : souscriptions complémentaires à 150 000 parts A pour un coût historique de 15 000 000 € (souscriptions appelées à 26,30 % dont un montant de 3 945 000 € sur 2023),
- FPCI SIPAREX ETI 5 : souscriptions complémentaires à 12 000 parts A pour un coût historique de 12 000 000 € (souscriptions appelées à 56,90 % dont un montant de 6 828 000 € sur 2023)

- FPCI SIPAREX MIDCAP 3 : distributions cumulées sur l'exercice pour 3 464 289 € entièrement alloués à l'amortissement,
- FPCI SIPAREX ETI 4 : distributions cumulées sur l'exercice pour 3 691 594 € entièrement alloués à l'amortissement,
- SIPAREX INTERMEZZO 2 : distributions cumulées sur l'exercice pour 2 087 861 € entièrement alloués à l'amortissement,
- SIPAREX INTERMEZZO : distributions cumulées sur l'exercice pour 609 690 € entièrement alloués à l'amortissement,
- Cession de 712 parts A SIPAREX INTERMEZZO 2, 763 parts A SIPAREX MIDCAP 3, 1 338 parts A SIPAREX ETI 4, 28 parts A SIPAREX TRANSATLANTIQUE et 187 parts A XANGE DIGITAL 3 pour un prix d'acquisition global de 1 287 316 €.

Amortissements et provisions pour dépréciation (en euros)	**A l'ouverture**	**Augmentation**	**Diminution**	**A la clôture**
Immo. Incorporelles Immo. Corporelles Immo. Financières	1 380 055	0	0	1 380 055
TOTAL	1 380 055	0	0	1 380 055

La position à l'ouverture correspond à :

- l'amortissement financier pratiqué sur les titres de la société SIGEFI afin de refléter l'évolution de leur valeur d'utilité au regard du bonus de performance du FCPR SIPAREX PROVINCES DE France (SPF1).

Etat des créances (en euros) :

	Montant brut	**à 1 an au plus**	**à plus d'1an**
Actif immobilisé	181 860	0	181 860
Actif circulant & charges constatées d'avance	9 171	9 171	0
TOTAL	191 031	9 171	181 860

Valeurs mobilières de placement (en euros)	**Valeur nette comptable au 31/12/23**	**Valeur de marché au 31/12/23**
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI -I	10 408 408	10 434 283

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan : 255 317 €

Charges constatées d'avance : Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

5 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social :

	Nombre	Valeur Nominale
Titres début d'exercice	4 019 609	15,25 €
Titres émis	937 220	15,25 €
Titres annulés		
Titres fin d'exercice	4 956 829	15,25 €

Les actions émises résultent des OLIFRA libérées pour 937 220 actions en décembre 2023.

Capitaux propres

Montants en K€	Solde ouverture 01/01/2023	Affectation du résultat	Solde de situation au 30/06/2023	Augmentation de capital (Remb,24% OLIFRA)	Résultat de la période	Affectation des frais liés à l'opération SAFIR	Solde de clôture au 31/12/2022
Capital	61 299		61 299	14 293			75 592
Prime d'émission	54 035		54 035	24 557		0	78 592
Bons de souscription d'action	171		171				171
Réserve légale	2 490	376	2 866				2 866
Autres réserves	2 807		2 807				2 807
Report à nouveau	12 698	2 165	14 863				14 863
Résultat de la période	7 525	-7 525	0		9 704		9 704
Capitaux propres	141 025	-4 984	136 041	38 850	9 704	0	184 594
Distribution de dividendes		4 984	4 984				4 984

Par courrier du 10 novembre 2023 et conformément aux stipulations de l'Article 2.5.2 du contrat d'émission des OLIFRA du 17 décembre 2021, il a été décidé une demande de libération du montant nominal des OLIFRA à hauteur de 24% de la valeur nominale. Cette libération a été remboursée en actions avant le 31 décembre 2023 (comme le prévoit le contrat) soit 38 850 K€ d'impact sur les capitaux propres dont 14 293 K€ sur le capital et 24 557 K€ sur la prime d'émission.

Provisions pour risques et charges : Néant

Etat des dettes :

(en euros)	Montant brut	A 1 an au +	+ 1 an -5 ans	A + 5 ans
Etablissements de crédit	45 566	45 566		
Dettes financières diverses	135 564	135 564		
Fournisseurs	200 970	200 970		
Dettes fiscales et sociales	651 251	651 251		
Dettes / immobilisations (*)	131 792 877	47 631 368	84 161 509	
Autres dettes	8 366	8 366	0	
Produits constatés d'avance				
TOTAL	132 834 594	48 673 085	84 161 509	0

(*) Le montant brut correspond à la partie non encore libérée des fonds gérés par les sociétés du Groupe SIPAREX dans lesquels SIPAREX ASSOCIES a investi.

Charges à payer incluses dans les postes du bilan : 709 794 €

6 DETAIL DES PRODUITS ET DES CHARGES

Produits à recevoir : montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

Dividende à recevoir	**0 €**
Factures à établir	**4 136 €**
Fournisseurs avoir à recevoir	**0 €**
Intérêts courus / comptes à terme	**251 182 €**
Intérêts courus / comptes courant	**0 €**
Etat produit à recevoir	**0 €**
TOTAL	**255 317 €**

Charges constatées d'avance : **2 975 €**

Charges à payer : montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit		**45 566 €**
Intérêts courus / ligne de crédit	45 566 €	
Client avoir à établir		**0 €**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**122 874 €**
Dettes fiscales et sociales		**541 355 €**
Congés à payer	11 066 €	
Prime à payer	320 000 €	
Intéressement à payer	3 380 €	
Charges sociales s/ congés payés	3 444 €	
Charges fiscales s/ congés payés	1 642 €	
Charges sociales s/ prime	99 579 €	
Charges fiscales s/ prime	47 486 €	
Charges retraite capitalisée à payer	49 796 €	
Charges fiscales / intéressement	460 €	
Autres charges sociales	0 €	
Etat taxes à payer	4 502 €	
Autres dettes		**0 €**
TOTAL		**709 794 €**

7 IMPOT SUR LES BENEFICES ET RESULTAT

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (en K€) :

	Résultat courant	**Résultat exceptionnel**	**Résultat comptable**
RESULTAT AVANT IMPOT	**2 759**	**7 015**	**9 774**
IS au taux de 25 %			
IS au taux de 15 %		-70	-70
Carry Back			
RESULTAT APRES IMPOT	**2 759**	**6 945**	**9 704**

Le résultat exceptionnel avant impôts s'élève à 7 015 K€ au 31/12/2023. Celui-ci se compose principalement de plus-values constatées sur les fonds dont les parts sont totalement amorties. Les principales distributions impactant le compte de résultat sont :
- FPCI SIPAREX MIDCAP II : Distributions cumulées sur l'exercice pour 1 550 K€, entièrement enregistrées en produits exceptionnels,
- FPCI SIPAREX MIDMARKET III : Distributions cumulées sur l'exercice pour 3 194 K€, entièrement enregistrées en produits exceptionnels,
- SIPAREX INVESTIMENTI 2 : Distributions cumulées sur l'exercice pour 937 K€ entièrement enregistrées en produits exceptionnels.

La cession de 712 parts A SIPAREX INTERMEZZO 2, 763 parts A SIPAREX MIDCAP 3, 1 338 parts A SIPAREX ETI 4, 28 parts A SIPAREX TRANSATLANTIQUE et 187 parts A XANGE DIGITAL 3 a généré une plus-value globale de 1 095 K€,

8 AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des organes de direction : information non communiquée pour des raisons de confidentialité.

Rémunération des organes d'administration : le montant des jetons de présence alloués sur l'exercice aux administrateurs et aux membres du comité d'audit et du comité des rémunérations s'élève à 135 100 €.

Rémunération des Commissaires aux comptes : les honoraires des Commissaires aux comptes titulaires versés sur l'exercice s'élèvent à 15 500 € HT pour le cabinet KPMG et 15 500 € HT pour le cabinet GRANT THORNTON.

9 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Après une année 2023 qui a été marquée par un contexte inflationniste et la remontée des taux, l'année 2024 s'annonce assez incertaine. Si les taux pourraient connaître une détente en seconde partie d'année, le marché semble assez attentiste et prudent.

Sigefi et ses filiales ont pour objectif de poursuivre le développement, le déploiement de ses fonds et la recherche d'opportunités de cession, tout en s'adaptant à l'évolution de l'environnement. Les équipes de gestion sont vigilantes en 2024 sur les conséquences de la conjoncture économique et géopolitique.

La Société poursuit par ailleurs son objectif d'accompagnement du développement du Groupe Siparex dans sa croissance organique au travers de son rôle de sponsor.

10 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en Euros)

Filiales et Participations	CAPITAL	RESERVES ET REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENUE (EN %)	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIETE ET NON ENCORE REMBOURSES	CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR LA SOCIETE	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS (BENEFICE OU PERTE) DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE	OBSERVATIONS
				BRUTE	NETTE						
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication											
1. Filiales (+50% du capital détenu par la société)											
SPM SIPAREX	2 219 020	223 720	100,00%	2 675 082	2 675 082			637 796	797 895	814 380	Exercice clos le 31/12/2023
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)											
SIGEFI	1 891 336	12 778 746	39,99%	2 424 830	1 044 775			37 401 709	8 230 534	1 786 882	Exercice clos le 31/12/2023
SIPAREX MIDCAP 4	235 228 800	-	19,98%	46 992 700	46 992 700			-	-3 755 109	-	Exercice clos le 31/12/2023
SIPAREX MIDMARKET II	150 248 800		19,05%	2 444 268	2 444 268				-10 219		Exercice clos le 31/12/2023
SIPAREX ETI 5	500 333 500	-	18,58%	92 952 800	92 952 800			-	-9 981 958	-	Exercice clos le 31/12/2023
XAnge 4	219 923 815	-	11,43%	25 143 000	25 143 000			-	-4 480 131	-	Exercice clos le 31/12/2023
				169 957 598	168 577 543						
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication											
1. Filiales non reprises au paragraphe A (+50% du capital détenu par la société)											
a) Filiales françaises (ensemble)											
b) Filiales étrangères (ensemble)											
2. Participations non reprises au paragraphe A (10 à 50% du capital détenu par la société)											
a) Dans les sociétés françaises (ensemble)											
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)											

SIPAREX ASSOCIES

Société Anonyme au capital de 75 591 642,25 €
Siège social LYON (69003), 107 rue Servient
354 024 838 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 13 JUIN 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte de la gestion de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, vous proposer d'approuver les comptes 2023, d'affecter le résultat de l'exercice et soumettre à votre vote les résolutions qui vous sont présentées ci-après.

Après une année exceptionnelle en 2022, le volume d'investissement des fonds gérés par SIGEFI et ses filiales s'établit en 2023 à 380 M€ (contre 490 M€ en 2022). Dans une conjoncture relativement défavorable, le niveau des cessions atteint 300 M€ en 2023 (versus 395 M€ en 2022) avec des situations contrastées selon les métiers (marché atone en Venture, deals très sélectifs pour ETI, et un marché qui résiste mieux tant à l'investissement qu'en cession pour le Small et MidCap).

Malgré la conjoncture, les actifs des portefeuilles sont globalement en évolution positive.

Il est précisé que la société SIGEFI a réalisé fin 2023 l'adossement des activités Territoires (ex-Redéploiement) nantaise et lilloise (90 M€ AUM – 10 collaborateurs), concrétisant ainsi le retrait de positionnement sur les fonds de petite taille.

Nous vous rappelons que Siparex Associés est d'une part l'un des deux principaux associés, en association avec Holding Sigefi Partners (société holding qui regroupe les cadres dirigeants du Groupe Siparex) de la société Sigefi qui gère directement ou indirectement les sociétés et fonds du Groupe Siparex, et, d'autre part, le Sponsor de différents fonds du Groupe Siparex, dont elle est également souscripteur de parts de *carried interest* (boni de performance).

I - COMPTES DE SIPAREX ASSOCIES

Les comptes de l'exercice de votre Société présentent un bénéfice de 9,703 M€ à comparer à un résultat de 7,525 M€ en 2022 et de 7,178 M€ en 2021.

Les principaux produits de l'exercice sont composés par les plus-values générées (toutes parts confondues) par les fonds dont la Société est investisseur et par les dividendes servis par ses filiales et participations.

Les charges d'exploitation de l'exercice, nettes de refacturations aux entités du Groupe, s'élèvent à 1,319 M€ contre 1,808 M€ lors de l'exercice précédent.

Les produits financiers nets ressortent à 4,07 M€.

Le total du bilan s'élève à 317,4 M€ contre 277,8 M€ en 2022.

L'actif est principalement composé de titres de participation dont le montant, net d'amortissements financiers et de provisions, s'élève à 243,3 M€ contre 210,4 M€ au 31 décembre 2022.

La Société disposait d'une trésorerie de 74,14 M€ au 31 décembre 2023 (65,62 M€ en fin d'exercice précédent).

Les capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) ressortent à 184,6 M€ contre 141,0 M€ en 2022, avant affectation du résultat.

Par courrier du 10 novembre 2023 et conformément aux stipulations de l'Article 2.5.2 du contrat d'émission des OLIFRA du 17 décembre 2021, il a été décidé une demande de libération du montant nominal des OLIFRA à hauteur de 24% de la valeur nominale. Cette libération a été remboursée en 937 220 actions avant le 31 décembre 2023 (comme le prévoit le contrat) soit 38 850 K€ d'impact sur les capitaux propres dont 14 293 K€ sur le capital et 24 557 K€ sur la prime d'émission.

Le passif de la société comprend, en outre, 131,8 M€ de dettes rattachées à des participations, contre 135,9 M€ à la clôture de l'exercice précédent.

Résultat 2023 – Résultats financiers des 5 derniers exercices

Le bénéfice net de l'exercice 2023 ressort à 9 703 715,70 €.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous précisons que les résultats financiers des 5 derniers sont les suivants :

NATURES DES INDICATIONS	2019	2020	2021	2022	2023
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE :					
Capital social	31 410 227	31 977 298	45 141 754	61 299 037	75 591 642
Nombre d'actions émises	2 059 687	2 096 872	2 960 115	4 019 609	4 956 829
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES :					
Chiffre d'affaires hors taxes	166 629	169 454	168 851	182 492	183 446
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	1 349 474	2 779 144	7 024 397	7 525 290	9 773 323
Impôts sur les bénéfices	2 508	0	156 454	0	69 607
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	1 343 832	2 782 734	7 178 289	7 525 290	9 703 716
Montant des bénéfices distribués (1)	1 269 247	1 579 492	3 646 039	4 984 315	6 146 468
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,65	1,33	2,32	1,87	1,96
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	0,65	1,33	2,43	1,87	1,96
Dividende versé à chaque action (1)	0,62	0,76	1,24	1,24	1,24
PERSONNEL :					
Nombre de salariés	1	1	1	1	1
Montant de la masse salariale	357 034	189 925	359 873	564 794	468 235
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc...)	125 061	102 282	149 347	259 093	219 762

(1) Il est indiqué le montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le conseil d'administration.

Solde des dettes fournisseurs et des créances clients

Nous vous invitons sur ce point à vous reporter au tableau ci-annexé, requis par les dispositions légales en vigueur.

Recherche et Développement

Compte tenu de la nature de l'activité de la Société, aucun frais de Recherche et Développement n'a été exposé au cours de l'exercice écoulé.

Evènement post clôture

Néant.

II - RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE - AUTRES INFORMATIONS

II-I- Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, votre Conseil d'Administration a établi le présent rapport au titre de l'exercice ouvert le 1er janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023.

En application de la réglementation précitée, vous trouverez ci-annexée la liste des mandats et fonctions exercés par chacun des administrateurs de la Société.

Nous vous précisons par ailleurs que votre Société est partie aux deux conventions réglementées suivantes :

- convention d'usage de la marque « Siparex » consentie à titre gratuit, précaire et révocable par la société SPM Siparex,
- engagement direct de Siparex Associés au profit du Président Directeur Général et des administrateurs afin de prendre en charge le règlement de dommages qui résulteraient de réclamations introduites à leur encontre et ne seraient pas ou insuffisamment couverts par les polices d'assurance.

Il est précisé que seule la convention d'usage de la marque « Siparex » a trouvé application au cours de l'exercice 2023. Ces conventions ont par ailleurs été réexaminées par le Conseil d'Administration de la Société qui n'a émis aucune observation particulière.

Vous êtes enfin informés qu'il n'existe aucune délégation votée par les actionnaires en matière d'augmentation de capital dans le cadre des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

II-II- Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il peut en outre se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont choisis et reconnus pour leur compétence, leur expérience et leur complémentarité. Il comporte un collège des censeurs qui peut être invité à assister aux séances du Conseil d'administration. Les censeurs disposent à cet effet d'une voix consultative.

Par ailleurs, les travaux du Conseil peuvent être préparés par le Bureau du Conseil, saisi par le Président de la Société. Celui est composé de lui-même et du Vice-président.

Au cours de l'année 2023, deux réunions plénières du Conseil d'administration ont été convoquées pour traiter principalement des projets d'investissement proposés à la Société, des comptes de l'exercice écoulé et de la situation comptable au 30 juin 2023.

Sur ces réunions (en présentiel ou en visioconférence), le taux d'assiduité moyen des administrateurs s'est élevé à 77 % (80 % en 2022 et 75 % en 2021) et celui des censeurs à 37,5 % (75 % en 2022 et 48 % en 2021).

Toutes les réunions du Conseil d'Administration donnent lieu à plusieurs réunions préalables entre le Président du Conseil d'Administration et le Président de Sigefi pour préparer l'ordre du jour du Conseil et les priorités : ces réunions sont étayées par la préparation et la remise de documents et d'informations sur les points proposés à l'ordre du jour dont certains sont envoyés à chacun des membres du Conseil avant la séance et les autres présentés au cours de la réunion.

II-III- Règlement intérieur

Les administrateurs de Siparex Associés ont adopté dès 2003, dans le souci de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration et d'assurer un contrôle plus approfondi de la direction de la Société dans l'esprit de la politique de « Gouvernement d'Entreprise ».

Chaque année, dans le cadre de l'évaluation de ses travaux, le Conseil d'administration envisage, le cas échéant, les modifications à apporter à ce règlement intérieur. Ce dernier a d'ailleurs été adapté à plusieurs reprises et pour la dernière fois en 2022 pour tenir compte des conséquences de la réalisation de l'opération Saphir.

II-IV- Comité d'audit

Pour lui permettre de mieux exercer sa mission, le Conseil d'Administration a constitué dès 2003 un Comité d'audit dont le rôle est de veiller à ce que tous les moyens et procédures nécessaires et appropriés aient été mis en œuvre pour prévenir et garantir la maîtrise raisonnable des risques de la Société, qu'ils soient d'ordre juridique, financier ou autre.

Il a également pour mission de préparer les réunions du Conseil sur les comptes annuels et d'assister le Conseil dans la préparation de son rapport à l'Assemblée Générale. A cet effet, il examine principalement les comptes annuels de la Société (et notamment les engagements hors bilan), l'évolution des charges et l'évaluation des participations avant qu'ils ne soient présentés au Conseil d'administration ainsi que les documents financiers diffusés par la Société à l'occasion de l'arrêté des comptes.

Le Comité d'audit est présidé par Monsieur Didier Bruno et comprend Monsieur Robert Bianco et la société Edify.

II-V- Comité de Nomination et Rémunération

Ce Comité émet un avis au Conseil d'Administration sur la rémunération du Président Directeur Général de la Société et la rémunération des administrateurs et des censeurs de la Société, le montant des jetons de présence qui est proposé à l'Assemblée Générale de la Société et les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société dans les conditions prévues par la loi.

Outre ses attributions précitées, le Comité prépare notamment la réflexion du Conseil d'Administration portant sur :

- les propositions de nomination ou de renouvellement d'administrateurs ou de censeurs faites par le Conseil d'Administration à l'assemblée des actionnaires, ainsi que les propositions de cooptation d'administrateurs ou de censeurs ;
- la nomination des membres des comités spécialisés du Conseil d'Administration et de leur Président ;
- la nomination ou le renouvellement du Président du Conseil, du Directeur Général et des Vice-présidents ;
- la dissociation ou le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Le Comité de Nomination et de Rémunération est présidé par Monsieur Cyril Balas, Vice-président du Conseil d'Administration de votre Société et comprend en outre Madame Marie-Hélène Habert-Dassault et Monsieur Michel Baguenault de Puchesse.

II-VI- Avantages divers consentis au personnel de la Société

Intéressement

Les collaborateurs des différentes sociétés composant le « Groupe Siparex » bénéficient depuis 1998, d'un accord d'intéressement. Cet accord a été à renouvelé en juillet 2022 pour la période 2022-2024.

Engagement pris en matière d'indemnité de fin de carrière

En ce qui concerne les retraites, les collaborateurs bénéficient de différents régimes de retraite.

Le Groupe Siparex a souscrit à effet du 1er janvier 2003, après accord du Conseil d'administration de Siparex Associés, auprès d'une institution de prévoyance, une convention d'assurance collective, couvrant le paiement des indemnités de fin de carrière des collaborateurs sous réserve qu'à la date de leur départ, ils aient dix années d'ancienneté effective.

Suite à la réforme des retraites de 2023, aucune charge complémentaire n'a été enregistrée pour l'exercice 2023.

Hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement des indemnités de fin de carrière

- table de mortalité : TH 10-12,
- taux de progression des salaires : 2%,
- taux de rotation du personnel par âge : moins de 50 ans : 9,75,%, à partir de 50 ans : 10,71 %,
- âge de départ en retraite : 65 ans,
- modalité de départ en retraite : à l'initiative du salarié,
- taux de charges sociales et patronales : 45%.

Le montant total de l'engagement des indemnités de fin de carrière des collaborateurs s'élève fin 2023 à 120 605 €. La société couvre à minima 80% de son engagement conformément à la politique Groupe en externalisant ces montants.

La Société a également souscrit en 1999 une convention de régime de retraite supplémentaire à prestations définies. Cette convention continuera à s'appliquer pendant 10 ans à compter du 31 décembre 2021 aux cadres de la Société présents au moment de la cristallisation de la convention, salariés de cette dernière au moment du départ à la retraite et âgés de soixante ans au moins.

Aucune charge n'a été constatée sur l'exercice 2023 au titre de ce régime.

La Société a souscrit, conformément aux nouvelles contraintes légales instituées par l'Article L137–11-2 du Code de la Sécurité Sociale un contrat de régime supplémentaire à prestations définies qui est rentré en vigueur en 2022. Les droits de cette nouvelle convention sont acquis que les bénéficiaires soient ou non présents au sein de la Société au moment du départ à la retraite. La liquidation de ces droits intervient à compter de la liquidation des droits de l'assurance vieillesse. Les montants de ces droits sont versés auprès d'une institution de prévoyance.

III - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2023 d'un montant de 9 703 715,70 €, augmenté du report à nouveau de 14 863 161,99 €, soit un bénéfice distribuable de 24 566 877,69 €, de la manière suivante :

- dotation de la réserve légale pour 485 185,79 €,
- versement d'un dividende de 1,24 € par action, soit un dividende total de 6 146 467,96 €.

Le solde serait porté au compte de report à nouveau.

Ce dividende serait payable en numéraire à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle.

Il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, les dividendes distribués ont été les suivants :

- Exercice 2020 : 0,76 € par action,
- Exercice 2021 : 1,24 € par action,
- Exercice 2022 : 1,24 € par action.

IV - ADMINISTRATEURS ET CENSEURS

Il vous est proposé de :

- ratifier la cooptation, en qualité d'administrateur, de Malakoff Humanis Investissements Privés,

- renouveler, pour une durée de trois ans, les mandats d'administrateur, de Messieurs Cyril Balas, Philippe Barret, Pascal Lagarde, La Poste et Malakoff Humanis Investissements Privés, et

- renouveler, pour une durée de trois ans, Prédica et Groupama Rhône-Alpes Auvergne en qualité de censeur.

V - PERSPECTIVES

Après une année 2023 qui a été marquée par un contexte inflationniste et la remontée des taux, l'année 2024 s'annonce assez incertaine. Si les taux pourraient connaître une détente en seconde partie d'année, le marché semble assez attentiste et prudent.

Sigefi et ses filiales ont pour objectif de poursuivre le développement, le déploiement de ses fonds et la recherches d'opportunités de cession, tout en s'adaptant à l'évolution de l'environnement. Les équipes de gestion sont vigilantes en 2024 sur les conséquences de la conjoncture économique et géopolitique.

La Société poursuit par ailleurs son objectif d'accompagnement du développement du Groupe Siparex dans sa croissance organique au travers de son rôle de sponsor.

Le Conseil d'Administration

Annexe 1 : solde des dettes fournisseurs et des créances clients 2023

TTC en Euros	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	7						2					0
Montant total des factures concernées	78 095,93						384,09					
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	15,601%											
Pourcentage du montant total des ventes de l'exercice							0,162%					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : ☐ Délais légaux : *30 jours*						☐ Délais contractuels : ☐ Délais légaux : *30 jours*					

Annexe 2 : liste des mandats et fonctions exercés par les Administrateurs au 31 décembre 2023

SIPAREX ASSOCIES	
ADMINISTRATEURS	**MANDATS DETENUS OU FONCTIONS EXERCEES**
Monsieur Yves CHAPOT	• Gérant non commandité de la Compagnie Générale des Etablissements Michelin • Président de la Compagnie Financière Michelin Suisse • Président de la Compagnie Financière Michelin • Directeur Général de la Manufacture Française Pneumatique Michelin • Président et Directeur Général de Siparex Associés • Président de l'Association Nationale des sociétés par actions (ANSA) • Président du Conseil de Surveillance de Sigefi
Monsieur Cyril BALAS	• Administrateur de la société PHYSIDIA • Gérant de la SARL SMART MOVE HOLDING et de la SCI SISERA • Directeur Général de la SAS IMPRIMERIE PERROUX • Président de la SAS FLEXA I.P • Gérant de la société SCI CLesC • Membre du Conseil d'Administration de la société DEVERNOIS SA • Vice-président du Conseil d'Administration et Administrateur de SIPAREX ASSOCIES SA • Membre du Conseil de Surveillance de la Banque HOTTINGUER • Membre du Conseil de Surveillance de Sigefi • Président du Comité de Nomination et de Rémunération de Sigefi et Siparex Associés • Membre du Comité d'Ethique de Sigefi

Monsieur Raphaël APPERT	• Administrateur aux Conseils Crédit Agricole Financements Suisse • Premier Vice-Président de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (mai 2017) et mandats liés : - Président de SACAM DEVELOPPEMENT - Membre du Conseil d'Administration de SACAM PARTICIPATIONS et de la SCICAM - Membre du Comité de Direction du GIE GECAM - Directeur Général de SACAM INTERNATIONAL - Gérant de SACAM MUTUALISATION - Administrateur de la FONDATION DES PAYS DE FRANCE • Vice-Président de la SAS RUE LA BOETIE • Vice-Président du Conseil d'Administration de Crédit Agricole SA • Administrateur de l'AFPCIL (Association des Fondateurs et Protecteurs de l'Institut Catholique de Lyon) • Membre du Conseil de Surveillance IN EXTENSO • Président de la SAS Carvest (Crédit Agricole Région Investissement) représentant le Crédit Agricole Centre Est • Membre du Conseil de Surveillance de Sigefi • Administrateur Siparex Associés • Administrateur de la FONDATION GRAMEEN CRDIT AGRICOLE et Président depuis le 26 mars 2021
Monsieur Robert BIANCO	• Président du Directoire de 2RB-I SA • Représentant de 2RBI, Présidente de la SAS SULCO (Présidente de la SAS IMMOBILIERE PERE BISE) et de la SAS V2I (Présidente de la SAS SALOON) • Administrateur de SIPAREX ASSOCIES • Gérant des sociétés : SCI LA VOLONTE, EURL COLO, SCI LE LAMA, SCI GB INVEST, SCI ALEXINVEST, SARL VILMONT, SCI ALHENA INVEST • Membre des Comités d'Audit de Siparex Associés et Sigefi

LA POSTE Monsieur Yves BRASSART	• Directeur Général Adjoint en charge des Finances et du Développement de la SA LA POSTE • Président du Conseil d'Administration de SIPAREX XANGE VENTURE • Membre du Conseil de Surveillance de LA BANQUE POSTALE SA, • Vice-Président du Conseil de Surveillance de LA BANQUE POSTALE SA • Membre du Comité des Comptes de LA BANQUE POSTALE SA • Membre du Comité de Rémunérations de LA BANQUE POSTALE SA • Membre du Comité d'Audit et des comptes de GEOPOST SA • Membre du Comité BRT de GEOPOST SA • Représentant permanent de LA POSTE, administratrice au Conseil d'Administration de GEOPOST SA • Représentant de La Poste dans ses fonctions d'Associé unique de LA POSTE VENTURES SAS • Membre du Comité Stratégique de LA BANQUE POSTALE SA, de GEOPOST SA et de LA POSTE IMMO SA • Administrateur de la POSTE IMMO SA et CNP ASSURANCES SAS • Membre du Comité d'Audit de LA BANQUE POSTALE SA et de LA POSTE IMMO • Membre du Comité Stratégique et de la RSE de LA BANQUE POSTALE SA • Membre du Comité Stratégique de GEOPOST SA, de LA POSTE IMMO et du CNP ASSURANCES SAS, du Comité Stratégique et financier LP/SFR de LA POSTE TELECOM SAS • Membre du Comité stratégique et des investissements de LA POSTE SILVER SASU
Monsieur Didier BRUNO	• Membre du Directoire de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes (CERA) • Vice-président du Conseil de Surveillance (organe statutaire) de la SAS Rhône-Alpes PME Gestion (Transformation avec effet au 27/06/2023) • Membre du Conseil de Surveillance de la Société des Trois Vallées • Représentant permanent de la CERA au Conseil d'Administration de l'Association Le Hub612 • Administrateur de Siparex Associés et de la Banque du Léman, SA de Droit suisse • Président des Comités d'Audit de Sigefi et Siparex Associés

Madame Marie-Hélène HABERT DASSAULT	• Membre du Conseil de surveillance GIMD • Présidente du Conseil de surveillance de la SAS Rond Point Immobilier • Vice-Présidente du Conseil de surveillance Immobilière Dassault • Présidente de la Fondation Serge Dassault - Administrateur • Administrateur de la SA Dassault Aviation, de la SA Dassault Systèmes, de la SA d'Artcurial, de la SA Biomérieux,et de Siparex Associés • Membre du Conseil d'Administrtaion, Comité RH et RSE, et du Comité stratégique Biomérieux • Présidente de la Fondation Serge Dassault • Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Fondamental • Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Gustave Roussy • Gérante de la SARL de H Investissements • Gérante de HDH Immobilier • Gérante SCI Duquenes • Présidente et Membre du Comité stratégique de la SAS HDF
PACTINVEST Monsieur Maxence HECQUARD	• Adjoint du Directeur des Investissements de la Société Mutuelle D'assurance Du Bâtiment Et Des Travaux Publics — Smabtp • Directeur Général Délégué et administrateur de Pactinvest (SMABTP) • Représentant permanent de Société Mutuelle D'assurance Du Bâtiment Et Des Travaux Publics – Smabtp, administrateur de SMABTP Cote D'ivoire Sa • Président du Comité financier de Protec BTP SA (SMABTP) • Représentant permanent de Société Mutuelle D'assurance Du Bâtiment Et Des Travaux Publics – SMABTP, administrateur de Btp Capital Investissement • Représentant permanent de Société Mutuelle D'assurance Du Bâtiment Et Des Travaux Publics – SMABTP, administrateur de Aquaboulevard • Administrateur du Puy du Fou Espagne • Représentant permanent de Pactinvest au Conseil de surveillance de Cerea Capital • Représentant permanent de Pactinvest au Conseil d'administration de Siparex Associés • Représentant permanent de SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – SMABTP – Censeur de LNA Santé • Membre du Comité des risques de BTP Banque • Président de ELECTRUM SAS • Censeur de Société De La Tour Eiffel

Monsieur Pascal LAGARDE	• Membre du Conseil d'administration de Siparex Associés • Membre du Conseil d'administration de CITA Investissement • Membre du Comité d'investissement et du Comité stratégique de Averroès Finance • Membre du Conseil d'administration de Biotech Promise (*Biotech Promise est un fonds de droit luxembourgeois*) • Membre du Conseil d'administration de Bpifrance International Capital (SA) • Membre du Conseil d'administration de Five Capital Advisor (société de droit Emirati) • Membre du Conseil d'administration de l'Institutional Investors Roundtable (IIR) (droit Canadien) • Membre du Conseil stratégique de Novethic • Membre du Conseil d'administration du Fonds européen d'investissement (institution européenne) • Membre du Conseil de la Fondation EMENA (fondation de droit maltais) • Membre du Conseil d'Administration Invega (société de droit Lituanien)
EDIFY Monsieur Jean-Guillaume DESPATURE	• Président du Conseil d'Administration de SOMFY SA • Président du Comité Stratégique de SOMFY SA, • Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations de SOMFY SA, • Membre du Comité du Développement Durable de SOMFY SA, • Président du Conseil de Surveillance de Damartex SA (société cotée sur Euronext Growth), • Président du Comité de Rémunérations et membre du Comité d'Audit de Damartex SA (société cotée sur Euronext Growth), • Président du Conseil d'Administration d'Edify SA, • Président du Comité d'Investissement d'Edify SA, • Président du Comité des Rémunérations d'Edify SA, • Administrateur de FDS Financière Développement Suisse SA, • Représentant d'Edify SA-Membre du Conseil de Surveillance de SIGEFI, • Représentant d'Edify SA-Administrateur de SIPAREX ASSOCIES, • Président de la Fondation d'Entreprise SOMFY (sous le mandat de Représentant Permanent du Fondateur – SOMFY Activités SA société du Groupe), • Président du Fonds de dotation Les Petites Pierres (sous le mandat de Représentant Permanent de la Fondation d'Entreprise SOMFY, elle-même représentée par SOMFY Activités SA société du Groupe), • Administrateur d'Acacia SA, • Président du Conseil d'Administration de DSG Coordination Center SA (société du Groupe), • Gérant de FIDEP (société du Groupe) • Gérant de CMC (société du Groupe)

Madame Christine DELOUERE DEMODE	• Président et membre du Conseil d'Administration de Merieux Equity Partners SAS • Vice-Président, Trésorier et membre du Conseil d'Administration de France Invest • Président de Financière de la Combe SAS (holding patrimoniale) • Administrateur de Siparex Associés • Administrateur, Trésorier (bénévolat) de Cours La Passerelle (réseau Espérance Banlieues)
Monsieur Jean-Yves MARY	• Membre du Comité d'investissement du Groupe Malakoff Humanis • Président CA OPPCI VIVALDI • Administrateur de Siparex Associés • Administrateur Représentant Permanent de Malakoff Humanis Investissements Privés dans Angel Santé Création • Administrateur représentant de la SC MH PUCCINI dans la société La Tour Eiffel
SEB ALLIANCE Monsieur Thierry DE LA TOUR D'ARTAISE	• Président de SEB ALLIANCE • Président de SEB INTERNATIONALE • Président du Conseil d'administration et membre du comité stratégique de ZHEJIANG SUPOR • PDG et Administrateur du GROUPE SEB RE • Vice-président et Administrateur de ZUMMO INNOVACIONES MECANICAS SA • Membre du Conseil de surveillance de WMF GmbH • Administrateur de ZHEJIANG SUPOR WATER HEATERS • Président du Conseil d'administration de La San Marco S.p.A • Président du Conseil d'administration de Pacojet International AG • Président du Conseil d'administration de ALATOR AG • Président du Conseil d'administration de PACOTRADE AG • Président du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise • Représentant permanent de SEB ALLIANCE au Conseil d'administration de SIPAREX Associés • Représentant permanent de Sofinaction au Conseil d'administration de CIC – Lyonnaise de Banque

Monsieur Vincent MONTAGNE	• Président du Groupe Média Participations (et autres mandats de gérant et administrateur), Président de Ulysse Invest • Président de la société Sages (SAS) • Président de la société Nunc Gestion (SAS) • Membre du Conseil de Surveillance de Electre. • Administrateur des sociétés Siparex Associés et MILASCO International • Président du Conseil de Surveillance de la société Paris Livres Evenements
Monsieur Daniel KARYOTIS	• Administrateur de Siparex Associés • Directeur Général de la Banque Populaire Auvergne Rhone Alpes • Administrateur, Président du Conseil d'administration de la Banque De Savoie • Président de la Banque de la Transition Energétique • Membre du Conseil de surveillance de BPCE • Représentant BPAURA, Président de Garibaldi Capital Developpement,
MACSF Monsieur Roger CANIARD	• Représentant permanent de MACSF, Administrateur de Siparex Associes • Membre du Conseil de Surveillance de Tikehau Capital, Vivalto Vie Holding, • Administrateur de Asymetrix, de Acheel, et de Ofi Financial Investment • Représentant permanent de MACSF, Membre du Comité Financier de Siparex associés

Philippe BARRET	• Président du CA de ACTIL (879213809) • Administrateur de Alpheys Holding • Administrateur de Alpheys Invest • Directeur Général de APICIL Agirc Arrco • Administrateur, Président du CA, Directeur Général par intérim de APICIL Asset • Management • Président du Directoire de APICIL Epargne • Dirigeant opérationnel de APICIL Epargne Retraite • Directeur Général de APICIL Mutuelle, APICIL Prévoyance et APICIL Transverse • Administrateur de l'Association AUA • Membre du Conseil de Surveillance de la Fondation APICIL • Directeur Général de FRI Rhône-Alpes • Président du Directoire de GRESHAM Banque • Gérant de Gresham Immobilier • Administrateur institut Paul Bocuse • Administrateur de Siparex Associés

SIPAREX ASSOCIES
Société Anonyme au capital de 75 591 642,25 €
Siège social LYON (69003), 107 rue Servient
354 024 838 RCS LYON

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2024

TROISIEME RESOLUTION
Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale,

sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2023 d'un montant de 9 703 715,70 €, augmenté du report à nouveau de 14 863 161,99 €, soit un bénéfice distribuable de 24 566 877,69 €, de la manière suivante :

- dotation de la réserve légale pour 485 185,79 €,

- versement d'un dividende de 1,24 € par action, soit un dividende total de 6 146 467,96 €.

Le solde est porté au compte de report à nouveau.

Ce dividende sera payable en numéraire à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle.

L'Assemblée Générale rappelle qu'au titre des trois derniers exercices, les dividendes distribués ont été les suivants :

- Exercice 2020 : 0,76 € par action,
- Exercice 2021 : 1,24 € par action,
- Exercice 2022 : 1,24 € par action.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
Monsieur Yves Chapot
Président Directeur Général

SIPAREX ASSOCIES
Société Anonyme au capital de 75 591 642,25 €
Siège social LYON (69003), 107 rue Servient
354 024 838 RCS LYON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 13 JUIN 2024

Le jeudi 13 juin 2024 à 09 h.30, l'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue dans les locaux du Groupe Siparex, 5/9 rue Feydeau – 75002 Paris.

Monsieur Yves CHAPOT préside l'Assemblée, conformément aux statuts.

La société NORGEFI, représentée par Monsieur Sébastien MOTTE et la société SMART MOVE HOLDING, représentée par Monsieur Cyril BALAS, actionnaires présents représentants le plus grand nombre de voix et acceptant, sont scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne comme Secrétaire Madame Marie-Clothilde VIAL.

Madame Françoise MECHIN représentant le Cabinet GRANT THORNTON et Monsieur Philippe MASSONNAT représentant le Cabinet KPMG AUDIT, Commissaires aux comptes, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Le Président indique que les actionnaires ont été convoqués à la présente Assemblée, dans les formes et délais légaux et statutaires et au moyen d'une lettre ordinaire adressée le 29 mai 2024 au dernier domicile connu de chaque actionnaire titulaire de titres nominatifs depuis un mois à la date de cet avis, avec l'ordre du jour à caractère ordinaire suivant :

- Rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- Ratification de la cooptation d'un administrateur et renouvellement de son mandat ;
- Renouvellement de mandats de censeurs ;
- Pouvoir pour formalités

La feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, mentionnant également les actionnaires votant par correspondance, certifiée exacte par les membres du bureau, fait apparaître que le quorum requis est atteint.

Le Président fait observer :

- que tous les documents et renseignements prescrits par la réglementation en vigueur ont été communiqués aux actionnaires ou tenus à leur disposition dans les conditions légales,

- que la présente Assemblée, régulièrement convoquée et constituée, réunissant le quorum prescrit par la Loi, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts,
- un spécimen de la lettre de convocation adressée aux actionnaires et aux Commissaires aux comptes,
- un exemplaire de chacun des documents soumis à cette Assemblée :

    - le bilan, le compte de résultats et l'annexe, établis au 31 décembre 2023,
    - le rapport de gestion du Conseil d'administration,
    - les rapports des Commissaires aux comptes :
        - rapport des co-commissaires aux comptes sur les comptes annuels,
        - rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,

- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et les votes par correspondance retournés par les actionnaires,

- le texte des projets de résolutions présentées par le Conseil d'Administration.

Ces pièces sont reconnues régulières par le bureau.

L'Assemblée générale ayant dispensé le Président de donner lecture du rapport de gestion, ce dernier invite Monsieur Bertrand RAMBAUD à présenter l'activité du Groupe Siparex.

Puis, personne ne demandant la parole, le Président lit et met aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale,

connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports, et desquels il ressort un bénéfice net de 9 703 715,70 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
Rapport spécial des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale,

connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L 225-38 du Code de commerce, approuve ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale,

sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2023 d'un montant de 9 703 715,70 €, augmenté du report à nouveau de 14 863 161,99 €, soit un bénéfice distribuable de 24 566 877,69 €, de la manière suivante :

- dotation de la réserve légale pour 485 185,79 €,

- versement d'un dividende de 1,24 € par action, soit un dividende total de 6 146 467,96 €.

Le solde est porté au compte de report à nouveau.

Ce dividende sera payable en numéraire à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle.

L'Assemblée Générale rappelle qu'au titre des trois derniers exercices, les dividendes distribués ont été les suivants :

- Exercice 2020 : 0,76 € par action,
- Exercice 2021 : 1,24 € par action,
- Exercice 2022 : 1,24 € par action.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION
Ratification de la cooptation d'un administrateur et renouvellement de son mandat

L'Assemblée Générale,

sur la proposition du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Malakoff Humanis Investissements Privés en remplacement de Monsieur Jean-Yves Mary, administrateur démissionnaire, pour la durée restant à courir de son mandat soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée.

Puis, l'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat d'administrateur de Malakoff Humanis Investissements Privés.

Ce mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION
Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale,

sur la proposition du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Cyril Balas.

Ce mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION
Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale,

sur la proposition du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Barret.

Ce mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION
Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale,

sur la proposition du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Pascal Lagarde.

Ce mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION
Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale,

sur la proposition du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat d'administrateur de La Poste.

Ce mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

En conséquence, l'Assemblée Générale constate que le Conseil d'Administration est composé des membres ci-après dont les fonctions expireront respectivement à l'issue de l'Assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes de chacun des exercices clos :

- le 31 décembre 2024 :	Monsieur Didier BRUNO Madame Christine DEMODE Seb Alliance Monsieur Daniel KARYOTIS Monsieur Yves CHAPOT Edify
- le 31 décembre2025 :	Monsieur Raphaël APPERT Monsieur Robert BIANCO Madame Marie-Hélène HABERT DASSAULT Monsieur Vincent MONTAGNE MACSF Pactinvest
- le 31 décembre 2026 :	Monsieur Cyril BALAS Monsieur Philippe BARRET Monsieur Pascal LAGARDE La Poste Malakoff Humanis Investissements Privés

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION
Renouvellement du mandat d'un censeur

L'Assemblée Générale,

sur la proposition du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat de censeur de Groupama Rhône-Alpes-Auvergne.

Ce mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION
Renouvellement du mandat d'un censeur

L'Assemblée Générale,

sur la proposition du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat de censeur de Prédica.

Ce mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

En conséquence, l'Assemblée Générale constate que le collège des censeurs est composé des membres ci-après dont les fonctions expireront respectivement à l'issue de l'Assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes de chacun des exercices clos :

- le 31 décembre 2024 : Desjardins Holding Financier

- le 31 décembre 2025 : Caravelle

- le 31 décembre 2026 : Groupama Rhône-Alpes-Auvergne
  Prédica

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION
Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale,

donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Président
M. Yves CHAPOT

Le Secrétaire d'Assemblée
Mme Marie-Clothilde VIAL

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Le total du bilan avant répartition ressort à 317 428 893 € et le bénéfice de l'exercice s'élève à 9 703 716 €.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 9 février 2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Ils ne seront définitifs qu'après l'arrêté par les Organes Sociaux de la société.

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général (PCG) (Règlement ANC 2014-03 à jour des différents règlements complémentaires à date de l'établissement des comptes annuels).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations financières

Les participations sont inscrites au bilan au coût historique. Lorsque la valeur d'inventaire, telle qu'elle résulte des analyses de la société est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'entrée des titres cédés est établie suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Valeurs mobilières de placement

La valeur d'inventaire de ces titres est évaluée au cours du dernier jour de l'exercice, hors coupons courus. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2 FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

Opérations d'augmentation des fonds propres.

La société a renforcé ses fonds propres sur la période lors des opérations détaillées dans le paragraphe sur les capitaux propres en 5.

Par ailleurs, la société n'a pas été significativement impactée par les conflits mondiaux et la crise macro-économique sur l'exercice 2023

3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

En vertu de l'article 13 des statuts de SIGEFI PARTNERS, SIPAREX ASSOCIES s'est engagée à céder les actions de cette société qu'elle détient sur simple demande de la collectivité des associés de SIGEFI PARTNERS au prix fixé dans la Charte Associative de SIGEFI PARTNERS prévu en cas de retrait d'un actionnaire pour cause de décès, incapacité ou retraite.

Par ailleurs, aux termes d'une promesse de vente en date du 12 mai 2005, SIPAREX ASSOCIES a concédé à la société SIGEFI la faculté d'acquérir tout ou partie des actions composant le capital de la société SPM SIPAREX.

Cette promesse expirera le 30 avril 2055 et ne pourra être exercée qu'en cas de franchissement à la hausse, par un ou plusieurs actionnaires actuels ou des tiers, agissant seuls ou de concert, des seuils du tiers ou de 40 % du capital ou des droits de vote de la société SIPAREX ASSOCIES.

Intéressement

Les collaborateurs des différentes sociétés composant le « Groupe Siparex » bénéficient depuis 1998, d'un accord d'intéressement. Cet accord a été à renouvelé en juillet 2022 pour la période 2022-2024.

Engagement pris en matière d'indemnité de fin de carrière :

En ce qui concerne les retraites, les collaborateurs bénéficient de différents régimes de retraite.

a. Le Groupe Siparex a souscrit à effet du 1er janvier 2003, après accord du Conseil d'administration de Siparex Associés, auprès d'une institution de prévoyance, une convention d'assurance collective, couvrant le paiement des indemnités de fin de carrière des collaborateurs sous réserve qu'à la date de leur départ, ils aient dix années d'ancienneté effective.

Suite à la réforme des retraites de 2023, aucune charge complémentaire n'a été enregistrée pour l'exercice 2023.

Hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement IFC

Table de mortalité :	TH 10-12
Taux de progression des salaires :	2%
Taux de rotation du personnel par âge :	
Moins de 50 ans	9,75%
A partir de 50 ans	10,71%
Age de départ en retraite	65 ans

Modalité de départ en retraite : à l'initiative du salarié

Taux de charges sociales et patronales : 45%

Le montant total de l'engagement des indemnités de fin de carrière des collaborateurs s'élève fin 2023 à 120 605 €. La société couvre à minima 80% de son engagement conformément à la politique Groupe en externalisant ces montants.

b. La Société a également souscrit en 1999 une convention de régime de retraite supplémentaire à prestations définies. Cette convention continuera à s'appliquer pendant 10 ans à compter du 31/12/2021 aux cadres de la Société présents au moment de la cristallisation de la convention, salariés de cette dernière au moment du départ à la retraite et âgés de soixante ans au moins.
Aucune charge n'a été constatée sur l'exercice 2023 au titre de ce régime.

c. La Société a souscrit, conformément aux nouvelles contraintes légales instituées par l'Article L137–11-2 du Code de la Sécurité Sociale, au cours de l'exercice, un contrat de régime supplémentaire à prestations définies qui est rentré en vigueur en 2022. Les droits de cette nouvelle convention sont acquis que les bénéficiaires soient ou non présents au sein de la Société au moment du départ à la retraite. La liquidation de ces droits intervient à compter de la liquidation des droits de l'assurance vieillesse. Les montants de ces droits sont versés auprès d'une institution de prévoyance.

Il est rappelé qu'un comité « ad hoc » de rémunération existe au sein du Comité d'Ethique et d'Orientation de Siparex Associés, qui émet, notamment, un avis au Président du Conseil d'Administration de Siparex Associés sur la rémunération, sous quelque forme que ce soit, du Président de Sigefi, en application de l'article 14 des statuts de Siparex Associés.

Engagement relatif aux OLIFRA

La société a émis, les 6 et 17/12/2021, 3 671 253 OLIFRA pour un montant global de 152 100 011,79 €. Les 17/6/22 et le 21/7/22, deux émissions complémentaires ont été effectuées pour un montant global de 233 894 OLIFRA soit 9 777 385 €. L'ensemble de l'emprunt Obligataire prendra fin à l'issue d'une durée de quatre (4) ans à compter du 17/12/2021 soit le 17/12/2025.

Le nombre de demandes de libération sera limité à quatre, soit une demande de libération par année civile (2022, 2023, 2024 et 2025) avec possibilité de reporter une fois d'une année une échéance, l'échéance de l'année suivante étant alors augmentée du montant reporté.

La fraction de la Valeur Nominale à libérer devra être comprise entre 10 % et 40 % de la Valeur Nominale des OLIFRA. A défaut de décision préalable du Président Directeur Général de la Société, ce montant sera égal à 24 % de la Valeur Nominale.

Chaque OLIFRA portera intérêt sur la fraction libérée et non-remboursée ou annulée de sa Valeur Nominale au taux de 1 % l'an. Les intérêts seront capitalisés et payables intégralement en numéraire concomitamment aux remboursements partiels des OLIFRA.

Les OLIFRA feront l'objet d'un remboursement partiel et étalé en actions ordinaires de la Société au fil des libérations effectuées (une action pour une OLIFRA remboursée).

Les actions ordinaires nouvelles porteront jouissance à compter du premier jour de l'exercice en cours à la date de remboursement partiel.

La Société se réserve le droit de procéder à tout moment à des rachats d'OLIFRA auprès des Obligataires, pour un montant librement convenu entre la Société et chaque Obligataire.

Les OLIFRA intégralement remboursées ou rachetées conformément aux stipulations des présentes seront annulées.

Engagements	Montant souscrit	Taux de libération	OLIFRA à libérer
Emission OLIFRA	161 877 397	53%	76 082 377

Le montant déjà libéré des OLIFRA se porte à 85 795 020 K€ soit 53% de l'engagement initial. Ces OLIFRA ont été remboursées en actions à hauteur de 24% sur la période.

4 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé : les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes (en euros)	**A l'ouverture**	**Augmentation**	**Diminution**	**A la clôture**
Immo. Incorporelles Immo. Corporelles Immo. Financières	211 767 599	45 363 506	12 474 152	244 656 953
TOTAL	211 767 599	45 363 506	12 474 152	244 656 953

Les principales acquisitions et cessions de titres sur l'exercice concernent :

- FPCI SIPAREX MIDCAP 4 : souscriptions complémentaires à 16 546 parts A pour un coût historique de 16 546 000 € (souscriptions appelées à 9,40 % dont un montant de 1 555 324 € sur 2023),
- FPCI TiLT CAPITAL FUND 1 : souscriptions complémentaires à 150 000 parts A pour un coût historique de 15 000 000 € (souscriptions appelées à 26,30 % dont un montant de 3 945 000 € sur 2023),
- FPCI SIPAREX ETI 5 : souscriptions complémentaires à 12 000 parts A pour un coût historique de 12 000 000 € (souscriptions appelées à 56,90 % dont un montant de 6 828 000 € sur 2023)

- FPCI SIPAREX MIDCAP 3 : distributions cumulées sur l'exercice pour 3 464 289 € entièrement alloués à l'amortissement,
- FPCI SIPAREX ETI 4 : distributions cumulées sur l'exercice pour 3 691 594 € entièrement alloués à l'amortissement,
- SIPAREX INTERMEZZO 2 : distributions cumulées sur l'exercice pour 2 087 861 € entièrement alloués à l'amortissement,
- SIPAREX INTERMEZZO : distributions cumulées sur l'exercice pour 609 690 € entièrement alloués à l'amortissement,
- Cession de 712 parts A SIPAREX INTERMEZZO 2, 763 parts A SIPAREX MIDCAP 3, 1 338 parts A SIPAREX ETI 4, 28 parts A SIPAREX TRANSATLANTIQUE et 187 parts A XANGE DIGITAL 3 pour un prix d'acquisition global de 1 287 316 €.

Amortissements et provisions pour dépréciation (en euros)	**A l'ouverture**	**Augmentation**	**Diminution**	**A la clôture**
Immo. Incorporelles Immo. Corporelles Immo. Financières	1 380 055	0	0	1 380 055
TOTAL	1 380 055	0	0	1 380 055

La position à l'ouverture correspond à :

- l'amortissement financier pratiqué sur les titres de la société SIGEFI afin de refléter l'évolution de leur valeur d'utilité au regard du bonus de performance du FCPR SIPAREX PROVINCES DE France (SPF1).

Etat des créances (en euros) :

	Montant brut	**à 1 an au plus**	**à plus d'1an**
Actif immobilisé	181 860	0	181 860
Actif circulant & charges constatées d'avance	9 171	9 171	0
TOTAL	191 031	9 171	181 860

Valeurs mobilières de placement (en euros)	**Valeur nette comptable au 31/12/23**	**Valeur de marché au 31/12/23**
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI -I	10 408 408	10 434 283

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan : 255 317 €

Charges constatées d'avance : Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

5 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social :

	Nombre	Valeur Nominale
Titres début d'exercice	4 019 609	15,25 €
Titres émis	937 220	15,25 €
Titres annulés		
Titres fin d'exercice	4 956 829	15,25 €

Les actions émises résultent des OLIFRA libérées pour 937 220 actions en décembre 2023.

Capitaux propres

Montants en K€	Solde ouverture 01/01/2023	Affectation du résultat	Solde de situation au 30/06/2023	Augmentation de capital (Remb,24% OLIFRA)	Résultat de la période	Affectation des frais liés à l'opération SAFIR	Solde de clôture au 31/12/2022
Capital	61 299		61 299	14 293			75 592
Prime d'émission	54 035		54 035	24 557		0	78 592
Bons de souscription d'action	171		171				171
Réserve légale	2 490	376	2 866				2 866
Autres réserves	2 807		2 807				2 807
Report à nouveau	12 698	2 165	14 863				14 863
Résultat de la période	7 525	-7 525	0		9 704		9 704
Capitaux propres	141 025	-4 984	136 041	38 850	9 704	0	184 594
Distribution de dividendes		4 984	4 984				4 984

Par courrier du 10 novembre 2023 et conformément aux stipulations de l'Article 2.5.2 du contrat d'émission des OLIFRA du 17 décembre 2021, il a été décidé une demande de libération du montant nominal des OLIFRA à hauteur de 24% de la valeur nominale. Cette libération a été remboursée en actions avant le 31 décembre 2023 (comme le prévoit le contrat) soit 38 850 K€ d'impact sur les capitaux propres dont 14 293 K€ sur le capital et 24 557 K€ sur la prime d'émission.

Provisions pour risques et charges : Néant

Etat des dettes :

(en euros)	Montant brut	A 1 an au +	+ 1 an -5 ans	A + 5 ans
Etablissements de crédit	45 566	45 566		
Dettes financières diverses	135 564	135 564		
Fournisseurs	200 970	200 970		
Dettes fiscales et sociales	651 251	651 251		
Dettes / immobilisations (*)	131 792 877	47 631 368	84 161 509	
Autres dettes	8 366	8 366	0	
Produits constatés d'avance				
TOTAL	132 834 594	48 673 085	84 161 509	0

(*) Le montant brut correspond à la partie non encore libérée des fonds gérés par les sociétés du Groupe SIPAREX dans lesquels SIPAREX ASSOCIES a investi.

Charges à payer incluses dans les postes du bilan : 709 794 €

6 DETAIL DES PRODUITS ET DES CHARGES

Produits à recevoir : montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

Dividende à recevoir	**0 €**
Factures à établir	**4 136 €**
Fournisseurs avoir à recevoir	**0 €**
Intérêts courus / comptes à terme	**251 182 €**
Intérêts courus / comptes courant	**0 €**
Etat produit à recevoir	**0 €**
TOTAL	**255 317 €**

Charges constatées d'avance : **2 975 €**

Charges à payer : montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit		**45 566 €**
Intérêts courus / ligne de crédit	45 566 €	
Client avoir à établir		**0 €**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**122 874 €**
Dettes fiscales et sociales		**541 355 €**
Congés à payer	11 066 €	
Prime à payer	320 000 €	
Intéressement à payer	3 380 €	
Charges sociales s/ congés payés	3 444 €	
Charges fiscales s/ congés payés	1 642 €	
Charges sociales s/ prime	99 579 €	
Charges fiscales s/ prime	47 486 €	
Charges retraite capitalisée à payer	49 796 €	
Charges fiscales / intéressement	460 €	
Autres charges sociales	0 €	
Etat taxes à payer	4 502 €	
Autres dettes		**0 €**
TOTAL		**709 794 €**

7 IMPOT SUR LES BENEFICES ET RESULTAT

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (en K€) :

	Résultat courant	**Résultat exceptionnel**	**Résultat comptable**
RESULTAT AVANT IMPOT	**2 759**	**7 015**	**9 774**
IS au taux de 25 %			
IS au taux de 15 %		-70	-70
Carry Back			
RESULTAT APRES IMPOT	**2 759**	**6 945**	**9 704**

Le résultat exceptionnel avant impôts s'élève à 7 015 K€ au 31/12/2023. Celui-ci se compose principalement de plus-values constatées sur les fonds dont les parts sont totalement amorties. Les principales distributions impactant le compte de résultat sont :
- FPCI SIPAREX MIDCAP II : Distributions cumulées sur l'exercice pour 1 550 K€, entièrement enregistrées en produits exceptionnels,
- FPCI SIPAREX MIDMARKET III : Distributions cumulées sur l'exercice pour 3 194 K€, entièrement enregistrées en produits exceptionnels,
- SIPAREX INVESTIMENTI 2 : Distributions cumulées sur l'exercice pour 937 K€ entièrement enregistrées en produits exceptionnels.

La cession de 712 parts A SIPAREX INTERMEZZO 2, 763 parts A SIPAREX MIDCAP 3, 1 338 parts A SIPAREX ETI 4, 28 parts A SIPAREX TRANSATLANTIQUE et 187 parts A XANGE DIGITAL 3 a généré une plus-value globale de 1 095 K€,

8 AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des organes de direction : information non communiquée pour des raisons de confidentialité.

Rémunération des organes d'administration : le montant des jetons de présence alloués sur l'exercice aux administrateurs et aux membres du comité d'audit et du comité des rémunérations s'élève à 135 100 €.

Rémunération des Commissaires aux comptes : les honoraires des Commissaires aux comptes titulaires versés sur l'exercice s'élèvent à 15 500 € HT pour le cabinet KPMG et 15 500 € HT pour le cabinet GRANT THORNTON.

9 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Après une année 2023 qui a été marquée par un contexte inflationniste et la remontée des taux, l'année 2024 s'annonce assez incertaine. Si les taux pourraient connaître une détente en seconde partie d'année, le marché semble assez attentiste et prudent.

Sigefi et ses filiales ont pour objectif de poursuivre le développement, le déploiement de ses fonds et la recherche d'opportunités de cession, tout en s'adaptant à l'évolution de l'environnement. Les équipes de gestion sont vigilantes en 2024 sur les conséquences de la conjoncture économique et géopolitique.

La Société poursuit par ailleurs son objectif d'accompagnement du développement du Groupe Siparex dans sa croissance organique au travers de son rôle de sponsor.

10 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en Euros)

Filiales et Participations	CAPITAL	RESERVES ET REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENUE (EN %)	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIETE ET NON ENCORE REMBOURSES	CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR LA SOCIETE	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS (BENEFICE OU PERTE) DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE	OBSERVATIONS
				BRUTE	NETTE						
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication											
1. Filiales (+50% du capital détenu par la société)											
SPM SIPAREX	2 219 020	223 720	100,00%	2 675 082	2 675 082			637 796	797 895	814 380	Exercice clos le 31/12/2023
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)											
SIGEFI	1 891 336	12 778 746	39,99%	2 424 830	1 044 775			37 401 709	8 230 534	1 786 882	Exercice clos le 31/12/2023
SIPAREX MIDCAP 4	235 228 800	-	19,98%	46 992 700	46 992 700			-	-3 755 109	-	Exercice clos le 31/12/2023
SIPAREX MIDMARKET II	150 248 800		19,05%	2 444 268	2 444 268				-10 219		Exercice clos le 31/12/2023
SIPAREX ETI 5	500 333 500	-	18,58%	92 952 800	92 952 800			-	-9 981 958	-	Exercice clos le 31/12/2023
XAnge 4	219 923 815	-	11,43%	25 143 000	25 143 000			-	-4 480 131	-	Exercice clos le 31/12/2023
				169 957 598	168 577 543						
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication											
1. Filiales non reprises au paragraphe A (+50% du capital détenu par la société)											
a) Filiales françaises (ensemble)											
b) Filiales étrangères (ensemble)											
2. Participations non reprises au paragraphe A (10 à 50% du capital détenu par la société)											
a) Dans les sociétés françaises (ensemble)											
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)											